



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 23/01/2020

## DON DE LAIT : ÊTRE AU RENDEZ-VOUS POUR LES PERSONNES QUE NOUS ACCUEILLONS



Depuis 2013, un dispositif fiscal permet aux producteurs de lait de faire don d'une part de leur production à une association de leur choix, par l'intermédiaire de leurs entreprises laitières. La campagne de don de lait 2019 a permis aux Restos du Cœur de collecter près de 2,7 millions de litres de lait, grâce à la générosité de plusieurs centaines d'agriculteurs et à l'appui de la filière laitière. On compte sur vous pour la campagne de lait 2020 : **vous avez jusqu'au 15 février pour déclarer votre don de lait à votre laiterie.**

### Une mesure fiscale avantageuse

Le dispositif de don de lait s'accompagne de mesure fiscale. Les producteurs de lait qui feront un don de lait avant le 15 février à une association habilitée de leur choix, comme les Restos, pourront bénéficier **d'une déduction fiscale à hauteur de 60% de la valeur de leur don** (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'exploitation agricole). Une convention aura préalablement été établie entre l'association et la laiterie qu'elle soit de statut privé ou coopérative.

### Les producteurs de lait, engagés à nos côtés

En 2019 les Restos du Cœur ont accueilli 900 000 personnes, dont 30 000 bébés. Le lait est un produit essentiel à leur alimentation. En effet, **l'association distribue plus de 20 millions de litres par an, auxquels s'ajoutent plus de 5 000 tonnes de produits laitiers (yaourt, fromage, beurre...)**. Les dons en nature sont donc vitaux pour continuer à fournir l'aide alimentaire, première étape de l'insertion.

**Grâce à ces dons, les 2 013 centres des Restos du Cœur recevront des produits laitiers.**

### CONCRÈTEMENT POUR RÉALISER UN DON DE LAIT, QUE DOIT FAIRE LE PRODUCTEUR LAITIER ?



Se renseigner auprès de sa laiterie, privée ou coopérative, pour savoir si elle est partenaire des Restos du Cœur.



Transmettre sa déclaration de don (en litres) à sa laiterie avant le **15/02/2020**.



Votre don sera déduit du bordereau de paiement du lait du mois de **mars 2020**.



Vous recevrez des Restos du Cœur un justificatif de don avant le **31 mars 2021** qui vous permettra de bénéficier d'un avantage fiscal à hauteur de 60 % de la valeur du don.

### CONTACT

presse@restosducoeur.org - 01 53 32 23 14

Retrouvez toutes nos actions sur [www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org) ou sur :



Si vous ne souhaitez plus recevoir les actualités des Restos du Cœur, merci de bien vouloir nous contacter par mail.